

PROCES VERBAL du 3 avril 2025 à 18h30

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Claude EPARVIER, Myriam PINAZ, Marion DERLON, Céline DURAND, Nadège DEROUX.

Excusée : Emmanuelle BONNET

Absent : Gérard ROUSSET

Secrétaire de séance : Marion DERLON

Pouvoir : Emmanuelle BONNET à Didier CASSAN

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 6 mars 2025

Votants : 13, Pour : 13

1°) Délibérations

Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire précise que les bases vont augmenter de 1,7 %, elle propose 1% d'augmentation, et soumet au vote. Augmentation de 1 %

Votants : 13, Pour : 13

Présentation du compte financier unique 2024 et du budget 2025 par Gérard VALLET, élu en charge des finances. Le compte financier unique remplace le compte de gestion géré par le Service de Gestion Comptable et le compte administratif géré par la commune, désormais un seul document.

Fonctionnement :

Recettes 2024	547 141.57 €
Dépenses 2024	<u>499 988.80 €</u>
Résultat exercice 2024	47 152.77 €
Excédent de fonctionnement reporté	<u>151 447.00 €</u>
Excédent de fonctionnement cumulé	198 599.77 €

Investissement :

Recettes 2024	95 696.92 €
Dépenses 2024	<u>156 622.39 €</u>
Résultat exercice 2024	-60 925.47 €
Excédent d'investissement reporté	<u>82 723.78 €</u>
Excédent d'investissement cumulé	21 798.31 €

Reste à réaliser dépenses	3 216.17 €
Reste à réaliser recettes	491.00 €

Mme le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Ce compte financier unique remplace le compte de gestion géré par le Service de Gestion Comptable et le compte administratif géré par la commune, désormais un seul document.

Votants : 12, Pour : 12

Affectation du résultat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter comme suit le résultat de :

001 Excédent d'investissement reporté : 21 798.31€

002 Excédent de fonctionnement reporté : 198 599.77€

023 Virement de la section fonctionnement (dépense) : 180 000 €

021 Virement de la section fonctionnement (investissement recette) : 180 000 € **Votants : 13 Pour : 13**

Budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

Validé le 3 avril 2025

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	741 652 €	741 652 €
Section d'investissement	401 571 €	401 571 €
TOTAL	1 143 223€	1 143 223 €

Votants : 13 Pour : 13

Fongibilité des crédits :

La nomenclature M57 autorise Mme le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles pour chacune des sections (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des charges du personnel. Le conseil municipal doit délibérer lors du vote du budget.

Votants : 13, Pour : 13

Convention unique avec le CDG26 : Le Centre de Gestion de la Drôme propose une convention unique regroupant toutes les missions proposées.

Votants 13, Pour : 13

2°) Questions diverses :

Les élus échangent au sujet de la rénovation de plusieurs appartements communaux, notamment au dessus de la Mairie, avec la création d'un deuxième appartement. Des devis sont encore attendus pour la sécurité incendie entre la Mairie et les appartements situés au dessus, ce qui devrait engendrer des frais conséquents. Selon le prix, les travaux d'un appartement pourraient être réalisés.

M. LEPETIT propose de contracter un prêt pour réaliser l'ensemble de ces travaux. Mme le Maire répond que ce n'est pas possible, pour l'instant (déjà 2 prêts en cours).

Mme le Maire précise aussi que seules 19 personnes peuvent être présentes, en même temps, dans les locaux du Club Informatique.

La séance levée à 20 h 17